



KPMG SA
36 rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Nord Est Start Up Association

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Nord Est Start Up Association
17 rond-point de L'Europe - 51430 BEZANNES

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
36 rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Nord Est Start Up Association

17 rond-point de L'Europe - 51430 BEZANNES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association Nord Est Start Up Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Nord Est Start Up Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 12 juin 2026

KPMG S.A.

Signé par :

Yann Masset

88A838C0C3774A1...

Yann MASSET

Associé

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ASS NORD EST START UP

17 Rond-point de l'Europe

51430 BEZANNES

NAF : 9499Z-

Siret : 82387099300016



2 rue Léger Bertin
51201 EPERNAY Cedex

Tél. 0326541190

Fax.

Web. www.fcn.fr

 Sommaire

Comptes annuels	3
Rapport de présentation des comptes annuels	4
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Annexe	8
<i>Règles et méthodes comptables</i>	9
<i>Faits caractéristiques</i>	11
<i>Notes sur le bilan</i>	12
<i>Autres informations</i>	17
Détail des comptes	18
Bilan détaillé	19
Compte de résultat détaillé	21

Comptes annuels

Rapport de présentation des comptes annuels

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission d’établissement des comptes annuels de l’association
NORD EST START UP
Pour l’exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Conformément à nos accords , nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l’Ordre des experts comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 22 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	258 445
Résultat net comptable (Déficit)	-256 822

Fait à EPERNAY Cedex

BRY Florian
Expert-comptable

Signature

Bilan actif

Bilan Actif

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total II	23 168	2 335	20 833	3 333
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances :				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement :				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités				
Total III	237 612		237 612	542 898
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	260 779	2 335	258 445	546 231
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

Bilan passif

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires	1 820 000	1 820 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-1 403 602	-1 140 234
Excédent ou déficit de l'exercice	-256 822	-263 368
Situation nette (sous total)	159 576	416 398
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	159 576	416 398
FONDS REPORTES ET DEDIES :		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS :		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES :		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	98 335	128 360
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	534	1 473
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total IV (I)	98 869	129 833
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	258 445	546 231

(1) Dont à plus d'un an (a) Dont à moins d'un an (a)	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dont Dons manuels</i>		
<i>Dont Mécénats</i>		
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	260 336	270 493
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Total II	260 336	270 493
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-260 336	-270 493
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4 048	8 598
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions	20 833	
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	24 881	8 598
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	20 833	
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instrument de trésorerie		
Total IV	20 833	
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	4 048	8 598
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-256 288	-261 895
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	534	1 473
Total des produits (I + III + V)	24 881	8 598
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	281 704	271 966
EXCEDENT OU DEFICIT	-256 822	-263 368
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : NORD EST START UP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 258 445 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 256 822 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de l'application du nouveau règlement ANC 2022-06
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ainsi que le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06. Cette première application est mise en oeuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122 1 et 831 3 du Plan Comptable Général. Les méthodes comptables ont été adaptées en conséquence mais n'entraînent pas de changements significatifs pour l'association.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Règles et méthodes comptables

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'agrément fiscal ouvrant droit à la délivrance de prêt d'honneur est valable jusqu'au 31/12/2028 (renouvelé le 12/07/2023)

Les dirigeants exercent leurs fonctions à titre bénévole

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
<i>– Frais d’établissement et de développement</i>				
<i>– Fonds commercial</i>				
<i>– Autres postes d’immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations incorporelles				
<i>– Terrains</i>				
<i>– Constructions sur sol propre</i>				
<i>– Constructions sur sol d’autrui</i>				
<i>– Installations générales, agencements et aménagements des constructions</i>				
<i>– Installations techniques, matériel et outillage industriels</i>				
<i>– Installations générales, agencements aménagements divers</i>				
<i>– Matériel de transport</i>				
<i>– Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	2 335			2 335
<i>– Emballages récupérables et divers</i>				
<i>– Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>– Avances et acomptes</i>				
Immobilisations corporelles	2 335			2 335
<i>– Participations évaluées par mise en équivalence</i>				
<i>– Autres participations</i>				
<i>– Autres titres immobilisés</i>				
<i>– Prêts et autres immobilisations financières</i>	24 167	30 000		20 833
Immobilisations financières	24 167	30 000		20 833
ACTIF IMMOBILISE	26 501	30 000		23 168

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

L'association a octroyé des prêts d'honneur conformément à son objet social.

Ces prêts sont accordés aux entités respectant les conditions décrites dans les statuts, dans le règlement intérieur et dans la documentation fiscale sur les prêts d'honneur

L'association a octroyé un prêt d'honneur d'un montant de 30 000 € sur 2025

Le montant remboursé sur l'exercice est de 12 500 €

Le capital restant à rembourser au 31.12.2025 s'élève à 20 833 €

Créances à moins d'un an (hors créance douteuse) = 10 000 €

Il n'y a plus de créances douteuses au 31.12.2025

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 335			2 335
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 335			2 335
ACTIF IMMOBILISE	2 335			2 335

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 22 319 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>	20 833		20 833
<i>Autres</i>			
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>			
<i>Autres</i>	1 486	1 486	
<i>Charges constatées d'avance</i>			
Total	22 319	1 486	20 833
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Immobilisations financières</i>	20 833		20 833	
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Créances</i>				
Total	20 833		20 833	

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 98 869 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	98 335	98 335		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	534	534		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes–Associés et autres dettes</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	98 869	98 869		
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	46 720
Honoraires fact. non parvenues	3 262
Total	49 982

Autres informations

Contributions volontaires

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total		

Une contribution volontaire en nature est l’acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l’état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d’une œuvre commune. L’entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d’aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l’apport de tout bien qu’il soit matériel ou immatériel autre que l’argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Dans le cas de cette association, aucune contribution volontaire n'a été valorisé que ce soit au niveau du bénévolat ou au niveau de la mise à disposition gratuite des locaux. Ces contributions sont considérées comme étant non significatives ce qui explique l'absence de valorisation

Détail des comptes

Bilan détaillé

ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
218310 – Matériel informatique	2 335		2 335	2 335
281830 – Amortis. matér.bureau et informat.		2 335	-2 335	-2 335
	2 335	2 335		
<i>Immobilisations financières</i>				
<i>Prêts</i>				
274805 – Prêt d'honneur Indigo 30 000€				20 833
274819 – Prêt d'honneur VERA 20 000 €				3 333
274820 – Prêt d'honneur AGREEGO 30 000 €	20 833		20 833	
297400 – Provis. déprec. des prêts				-20 833
	20 833		20 833	3 333
Total I	23 168	2 335	20 833	3 333
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Autres créances</i>				
401000 – Fournisseurs	1 486		1 486	
	1 486		1 486	
<i>Autres postes de l'actif circulant</i>				
<i>Disponibilités</i>				
512105 – Compte Courant 98730563914	27 034		27 034	80 259
512115 – Livret A association	86 306		86 306	84 483
512125 – Compte sur livret	115 249		115 249	313 024
512135 – Compte Courant 98730563930	7 537		7 537	65 132
	236 126		236 126	542 898
Total II	237 612		237 612	542 898
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	260 779	2 335	258 445	546 231

Bilan détaillé

PASSIF

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
102200 – Fonds statutaires	1 820 000	1 820 000
	1 820 000	1 820 000
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
<i>Réserves</i>		
<i>Report à nouveau</i>		
119000 – Report à nouveau (solde débiteur)	-1 403 602	-1 140 234
	-1 403 602	-1 140 234
Excédent ou déficit de l'exercice	-256 822	-263 368
Situation nette (sous-total)	159 576	416 398
Total I	159 576	416 398
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
DETTES		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>		
401000 – Fournisseurs	48 353	80 508
408100 – Fournisseurs – fact. non parvenues	46 720	44 590
408226 – Honoraires fact. non parvenues	3 262	3 262
	98 335	128 360
<i>Dettes fiscales et sociales</i>		
444000 – Etat – impôts sur les bénéfices	534	1 473
	534	1 473
Total IV	98 869	129 833
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	258 445	546 231

Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>		
<i>Ventes de biens et de services</i>		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de services</i>		
<i>Dont parrainages</i>		
<i>Produits de tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>		
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dont Dons manuels</i>		
<i>Dont Mécénats</i>		
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>Utilisation des fonds dédiés</i>		
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		
<i>Autres produits</i>		
Total I		
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>Achats de marchandises</i>		
<i>Variation des stocks</i>		
<i>Autres achats et charges externes</i>		
611100 – Sous traitance diverses	268	260
615600 – Maintenance informatique		3 876
616100 – Assurances multirisques	152	136
621400 – Personnel prêté à l'association	236 324	236 437
622600 – Honoraires	8 498	10 498
622800 – Rém et honoraires divers	10 079	11 414
623300 – Foires et expositions	816	
625100 – Voyages et déplacements	2 018	1 485
625700 – Réceptions	1 665	2 577
627800 – Prestations de services bancaires	516	356
628100 – Cotisations		3 456
	260 336	270 493
<i>Aides financières</i>		
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>		
<i>Salaires et traitements</i>		
<i>Charges sociales</i>		
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</i>		
<i>Dotations aux provisions</i>		
<i>Reports en fonds dédiés</i>		
<i>Valeurs comptables des immobilisations cédées</i>		
<i>Autres charges</i>		
Total II	260 336	270 493
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-260 336	-270 493

Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS FINANCIERS		
<i>De participation</i>		
<i>D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>		
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>		
764000 – Revenus des placements	4 048	8 598
	4 048	8 598
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges</i>		
786620 – Repris.s/prov.dépréc.immob. financ.	20 833	
	20 833	
<i>Différences positives de change</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
Total III	24 881	8 598
CHARGES FINANCIERES		
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>		
<i>Intérêts et charges assimilées</i>		
668000 – Perte sur prêt d'honneur	20 833	
	20 833	
<i>Différences négatives de change</i>		
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
Total IV	20 833	
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	4 048	8 598

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-256 288	-261 895
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
695000 – Impôts sur les bénéfices	534	1 473
	534	1 473
Total des produits (I+III+V)	24 881	8 598
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	281 704	271 966
EXCEDENT OU DEFICIT	-256 822	-263 368